



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU

07 AVRIL 2022

Date de convocation : 01/04/2022

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 11

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la salle des Mariages de la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thierry DUPREY, Maire.

Présent(e)s :

Mesdames : L. CADINOT ; S. LACHERAY ; C. LEWIN ; A. OLIVIER ;

Messieurs : P. BRUMARD ; S. DENEUVE ; R. DESCHAMPS ; T. DUPREY ; D. HEBERT ;

J.-M. RENAULT

Absent(e)s/excusé(e)s : S. DELAUNE ; M. MORVAN-FIERVILLE ; V. SEBIRE ; P. VAUCHEL

Pouvoir : M. BROCHET

Monsieur Pascal Brumard est élu secrétaire de séance.

***DELIBERATION N° 07 : Vote du compte de gestion 2021 de la trésorerie du budget principal (916)**

Le Maire demande au Conseil de voter le compte de gestion du budget principal, présenté par la trésorerie dont les chiffres sont identiques à notre comptabilité.

Budget Principal

Fonctionnement		investissement	
Dépenses =	725 161.53	Dépenses =	180 195.30
Recettes =	781 828.15	Recettes =	350 416.25
Soit un excédent 2021 de	+ 56 666.62	Soit un excédent 2021 de	170 220.95
Report 2020	+101 805.42	Report 2020	143 143.11
Résultat 2021	+ 158 472.04	Résultat 2021	+ 313 364.06
Soit un résultat de clôture de + 471 836.10			

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion de la trésorerie du budget principal.



***DELIBERATION N°08 : Vote du compte de gestion 2021 de la trésorerie du budget annexe logements sociaux (917)**

Le Maire demande au Conseil de voter le compte de gestion du budget annexe logements sociaux, présenté par la trésorerie dont les chiffres sont identiques à notre comptabilité.

Budget Annexe : Logements Sociaux

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses =	8 215.25	Dépenses =	17 310.03
Recettes =	31 750.34	Recettes =	24 380.91
Soit un excédent 2021 de	+ 23 535.09	Soit un excédent 2021 de	+ 7 070.88
Report 2020	0	Report 2021	- 44 324.71
Résultat 2021	+23 535.09	Résultat 2021	- 37 253.83
Soit un résultat de clôture de – 13 718.74			

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Vote le compte de gestion de la trésorerie du budget annexe logements sociaux.*

***DELIBERATION N° 9 : Vote du compte administratif du budget principal 2021**

Le Maire cède la présidence à la doyenne d'âge, Mme Arlette OLIVIER pour présenter le compte administratif 2021 du Budget Principal

Le Maire quitte la salle

Budget Principal

Fonctionnement		investissement	
Dépenses =	725 161.53	Dépenses =	180 195.30
Recettes =	781 828.15	Recettes =	350 416.25
Soit un excédent 2021 de	+ 56 666.62	Soit un excédent 2021 de	170 220.95
Report 2020	+101 805.42	Report 2020	+ 143 143.11
Résultat 2021	+ 158 472.04	Résultat 2021	+ 313 364.06
Soit un résultat de clôture de + 471 836.10			

La Présidente propose de voter le compte administratif 2021 du Budget Principal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le compte administratif 2021 du Budget Principal.



***DELIBERATION N°10 : Vote du compte administratif du budget annexe Logements sociaux 2021**

Le Maire cède la présidence à la doyenne d'âge, Mme Arlette OLIVIER pour présenter le compte administratif 2021, du Budget annexe Logements sociaux
Le Maire quitte la salle

Budget Annexe : Logements Sociaux

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses =	8 215.25	Dépenses =	17 310.03
Recettes =	31 750.34	Recettes =	24 380.91
Soit un excédent 2021 de	+ 23 535.09	Soit un excédent 2021 de	+ 7 070.88
Report 2020	0	Report 2020	- 44 324.71
Résultat 2021	+23 535.09	Résultat 2021	- 37 253.83
Soit un résultat de clôture de – 13 718.74			

La Présidente propose de voter le compte administratif Budget annexe Logements sociaux 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le compte administratif Budget annexe Logements sociaux 2021.

***DELIBERATION N°11 : Proposition d'affectation des résultats 2021 du budget principal**

Le Maire propose d'affecter les résultats suivant le tableau ci-après :

BUDGET PRINCIPAL

Un excédent de fonctionnement global de : + 158 472.04

Solde d'exécution d'investissement

- **Excédent** ou **déficit d'investissement de clôture** **A** + 313 364.06

(=excédent ou déficit d'investissement de l'exercice +
Excédent ou déficit d'investissement reporté)

- Restes à Réaliser Investissement - Recettes **B**
- Dépenses **C** **78 500**

Excédent de financement **A+B-C** + 234 864.06

Le solde d'exécution, complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fait ressortir :

- un besoin de financement, si les dépenses sont supérieures aux recettes ;
- un excédent de financement si les recettes sont supérieures aux dépenses.



AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

☞ En priorité

- à la couverture du besoin de financement **C/1068**

☞ Pour le solde soit

- à l'excédent de fonctionnement reporté C/002 **158 472.04 €**

Le conseil municipal, après délibération, vote les affectations des résultats 2021

***DELIBERATION N°12 : Proposition d'affectation des résultats 2021 du budget annexe logements sociaux**

Le Maire propose d'affecter les résultats suivant le tableau ci-après :

Logement Sociaux

Un excédent de fonctionnement global de : **+ 23 535.09**

Solde d'exécution d'investissement

- **Excédent ou déficit d'investissement de clôture A** **- 37 253.83**

(=excédent ou déficit d'investissement de l'exercice +
Excédent ou déficit d'investissement reporté)

- Restes à Réaliser Investissement - Recettes **B**

- Dépenses **C**

-

Besoin de financement **A+B-C** **37 253.83**

Le solde d'exécution, complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fait ressortir :

- un besoin de financement, si les dépenses sont supérieures aux recettes ;
- un excédent de financement si les recettes sont supérieures aux dépenses.

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

☞ En priorité

- à la couverture du besoin de financement **C/1068** **23 535.09 €**

☞ Pour le solde soit

- à l'excédent de fonctionnement reporté C/002

Le conseil municipal, après délibération, vote les affectations des résultats 2021 .

***DELIBERATION N°13 : Présentation et vote du budget principal 2022**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VOTE le budget principal 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit :

- Fonctionnement - dépenses/recettes : **834 372.04 €**

- Investissement – dépenses/recettes : **428 900.00 €**



***DELIBERATION N°14 : Présentation et vote du budget Logements Sociaux 2022**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VOTE le budget « Logements Sociaux » 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit :

- Fonctionnement - dépenses/recettes : **66 218.74 €**
- Investissement – dépenses/recettes : **70 253.83 €**

***DELIBERATION N°15 : Vote des taux d'imposition des contributions directes 2022**

Au vu de l'augmentation réalisée en 2021, et vu la situation actuelle globale, le conseil décide de ne pas augmenter les taux de fiscalité pour cette année 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de laisser les taux d'imposition au même montant qu'en 2021 à savoir :

Foncier Bâti : 44.84%
Foncier non bâti : 45.10%

***DELIBERATION N°16 / VOTE DES SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire propose au conseil le tableau de versement des subventions pour l'année 2022. Il vous demande d'en décider.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide le tableau rectifié suivant pour 2022:

ASSOCIATIONS COMMUNALES

Compte 6574

	2020	2021	2022
A.S.L.C	Aucune	1800	1800
A.S.L.C subvention exceptionnelle			1800
Comité des Fêtes	Subvention	1100	1100
Coopérative scolaire	Versée	400	400
Club de la Vallée	Cause	700	700
Anciens Combattants	COVID	550	550
Club Evasion		200	200
Colleville solidarite		300	300
Les Amis de l'Ecole		200	200
Fils en Kohli		100	100
Musicole		150	150
Musicole collevillais		576	En attente
TOTAL	0	6 076	7 300



Délibération N° 16-2022

ASSOCIATIONS HORS COMMUNE

Compte 6574

	2020	2021	2022
ACOMAD	aucune	50	50
Résidence les pâquerettes	subvention	50	50
sauvegarde de la Faune (C.H.E.N.E.)	-	35	35
Vélo Club Fécampois	-	0	
TOTAL		135	135

GENEROSITE PUBLIQUE

Compte 6574

	2020	2021	2022
Croix Rouge	aucune	100	100
Comité Dept, De La Ligue contre le cancer		100	100
Association Région, Cardio, Hte Normandie		100	100
PAIO	subvention	100	100
A.P.A.E.I.		0	0
A.F.M. (myopathie)	cause	100	100
France Adot 76 (don d'organes)		100	100
Secours Populaire Fécamp		100	100
Resto du Cœur	covid	100	100
UNICEF		60	60
Prévention routière		0	0
Subvention exceptionnelle Ukraine			1000
Imprévus		85	85
TOTAL		945	1 945

TOTAL GENERAL DES SUBVENTIONS

	7 156	9 380
--	--------------	--------------

- ASSOCIATIONS COMMUNALES : 7 300 €
 - ASSOCIATIONS HORS COMMUNE : 135 €
 - GENEROSITE PUBLIQUE : 1 945 €

Pour un total de 9 380 €



***DELIBERATION N°17 Redevance annuelle d'occupation liée à l'installation d'un distributeur de pain sur le domaine public**

Selon l'article L2125-1 du CGCT pose le principe que toute occupation ou utilisation privative du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance.

De ce fait, le Maire explique qu'il est nécessaire de définir un montant pour la redevance annuelle liée à l'installation d'un distributeur de pain sur le domaine public et propose un montant de 50 € par an.

Le conseil, après en avoir délibéré, fixe le montant de la redevance à 50 € par an.

Le montant sera payable annuellement dès l'émission du titre de recette par la Trésorerie municipale.

Une convention sera signée par le candidat retenu et la mairie de Colleville, concernant l'autorisation d'occupation du domaine public pour l'installation et l'exploitation du distributeur de pain.

La délibération est validée par 10 voix Pour et 1 abstention.

***DELIBERATION N°18 MODIFICATION REDEVANCE ANNUELLE DE LA SCR**

Le Maire expose la situation, la société SCR exploite un terrain communal dont les conditions sont précisées par un contrat qui arrive à échéance en 2023.

Conformément aux termes de l'arrêté préfectoral du 9 août 2018 et considérant que le remblaiement des anciens bassins de la sucrerie est terminé.

La Société Collevillaise de recyclage est, de par son activité dans l'obligation de procéder à la remise en état du site des anciens bassins de Colleville.

Considérant que l'activité de concassage de matériaux est maintenue sur place.

Le Maire propose au conseil, de délibérer sur la rédaction d'un avenant aux cahiers des charges de la Société collevillaise de recyclage (SCR), afin de définir les conditions d'occupation relatives à l'activité maintenue (concassage de matériaux).

Après avoir délibéré, le Conseil donne son accord pour ajouter un avenant au contrat en indiquant les termes ci-dessous :

-La SCR est autorisée à poursuivre ses activités sur un espace correspondant à la parcelle cadastrée (A 615)

-La SCR n'est plus autorisée à réaliser de nouveaux dépôts de déchets inertes ceci jusqu'à la fin du contrat prévu, le 9 août 2023

-L'occupation du site réduit à la parcelle A615 liée à l'activité de concassage est de ce fait attribuée, pour un montant de 5 000 € TTC/an à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le conseil adopte cette délibération à l'unanimité.



***DELIBERATION N°19 FRAIS SCOLARITE ULIS**

Selon les conditions de la circulaire N°89-273 du 25 août 1989, la commune de résidence de l'enfant est tenue de prendre en charge les frais inhérents à la scolarité d'un élève accueilli en classe ULIS.

Suite à la demande de la commune de Goderville, de participer aux frais de scolarité d'un élève scolarisé en classe ULIS, la municipalité de Colleville se voit dans l'obligation de régler les frais s'élevant à 530 € par an.

Un élève collevillais est concerné et scolarisé à l'école de Goderville.

Le montant pour les deux années est à régulariser pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2022, soit 530€ par an, donc 1 060 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte cette délibération à l'unanimité.

DELIBERATION N°20 Mise à disposition de parcelle de terrain A 808, à M. Renaud Isaac et Mme Meggy Leblond

Le Maire propose qu'une partie de la parcelle de terrain cadastrée A 808, sur une surface de 304 m² localisée en bordure de RD150, soit mise à disposition au bénéfice de M. Renaud Isaac et Mme Meggy Leblond, pour une durée de quatre ans, renouvelable tacitement chaque année, avec un montant de loyer annuel de 300 € TTC.

Au terme de cette mise à disposition, (date de signature de ladite convention) M. Isaac et Mme Leblond pourront, s'ils le souhaitent, acquérir la parcelle précitée, en prenant à leur charge, les frais liés à la signature de l'acte de vente (étude notariale, frais de dossiers, etc.).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte cette décision à l'unanimité et autorise le Maire à signer la convention de Mise à disposition.

INFORMATIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES :

*Concernant l'aménagement du carrefour de la rue de l'église un marché public est paru en ligne, pour la nomination d'un maître d'œuvre qui sera décidé à l'issue des candidatures.

*La construction de l'abri multi-activité est aussi en cours de retour d'accord de subvention.

*La commune ne donne pas suite à la vente de la parcelle du chemin N°23.

*Une demande d'acquisition de parcelle par M. Argentin sur le site de l'ancienne sucrerie a été apportée, une servitude sera à réaliser pour y accéder.

*Concernant le passage de la véloroute du lin au cœur de la sucrerie, un rendez-vous est programmé avec les différents services de la Préfecture, du Département et de l'Agglomération.

*Le Syndicat des Rivières a fait une demande de paiement de nouvelles taxes concernant les étangs de la commune.

*Les Calètes aujourd'hui appelés Eco-hameau Coqs Lits Caux a également fait une demande d'accès à la véloroute en aménageant une voie, nécessitant de réduire la vitesse.

Vie communautaire :

Pascal Brumard fait un point sur les différents sujets abordés en réunion communautaire, notamment concernant l'implantation des gens du voyage.

Aucun autre point à l'ordre du jour

La séance est levée à 22h25